

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU  
VENDREDI 12 DECEMBRE 2003  
DE LA CONFERENCE DE COORDINATION  
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES INSULAIRES  
Hôtel de Région**

La séance est présidée par M. Jean BAGGIONI, président du Conseil Exécutif de Corse, qui salue l'ensemble des participants.

**PRESENTS :**

**1. Membres de droit**

- José ROSSI, président de l'Assemblée de Corse
- Paul GIACOBBI, président du Conseil Général de la Haute-Corse, Député de la Haute-Corse
- Nicolas ALFONSI, 1<sup>er</sup> vice-président du Conseil Général de la Corse du Sud, sénateur de la Corse du Sud, représentant Noël SARROLA, président du Conseil Général de la Corse du Sud.

**2. Membres invités :**

- Emile ZUCCARELLI, président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, maire de Bastia, député de la Haute-Corse
- Docteur Simon RENUCCI, président de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien, maire d'Ajaccio, député de la Corse du Sud

**3. Autres participants :**

- Norbert PANCRAZI, Directeur Général Adjoint des Services
- Jean CAGNIART, Conseiller spécial du président du Conseil Exécutif à l'Ingénierie
- Catherine ISTRIA, Secrétaire Générale du Conseil Exécutif
- Roger PANTALACCI, Directeur de l'Office de l'Environnement de la Corse (rapporteur des thèmes « Déchets et Incendies »)
- Nadine MASTROPASQUA, chef du service Eau-Assainissement à la C.T.C. (rapporteur du thème « Eau/Assainissement »)
- Etienne FERRANDI, vice-président de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA)
- Christian BOUGET, directeur de l'environnement à la CAPA.

- Pierre POLI, cabinet du président de la CAPA
- Jean-François PROFIZI, directeur de cabinet du président du Conseil Général de la Corse du Sud
- Jean-Pierre COLONNA D'ISTRIA, Directeur Général des Services de la Haute-Corse
- Don José MORELLINI, directeur des interventions départementales
- François TATTI, Communauté d'Agglomération de Bastia (C.A.B.)
- Marie-Christine COPPOLANI, directrice générale des services Communauté d'Agglomération de Bastia
- Jean-François LEANDRI, directeur du développement Communauté d'Agglomération de Bastia (C.A.B.)

**A L'ORDRE DU JOUR :**

- **Coopération dans le domaine des incendies**
- **Harmonisation des interventions en matière de déchets**
- **Coordination concernant l'eau potable et l'assainissement**
- **Perspectives de coopération entre les principales collectivités, eu égard notamment au projet de loi sur les responsabilités locales**

\* \*  
\*

En préambule, Jean BAGGIONI rappelle que, pour des raisons d'efficacité, compte tenu de la relative complexité des sujets à l'ordre du jour, il a été préférable de s'en tenir à une lecture rigoureuse de la loi quant à la composition de la conférence : 4 membres de droit dont les 3 exécutifs des collectivités, élargie pour la circonstance aux deux présidents des communautés d'agglomération d'Ajaccio et de Bastia (compte tenu de l'inscription du thème des déchets à l'ordre du jour). Ultérieurement, il pourra être envisagé de tenir une conférence ouverte à des membres de chaque assemblée (conseillers territoriaux, conseillers généraux, conseillers communautaires) dès lors que les sujets seront suffisamment mûrs.

Il indique, par ailleurs, que le groupe des trois référents désignés lors de l'installation de la conférence le 3 octobre dernier, (MM. PANCRAZI, PROFIZI, COLONNA D'ISTRIA) s'est réuni régulièrement, à quatre reprises (dont 3 visioconférences) pour coordonner les travaux en vue de cette séance du

12 décembre. De la même manière, plusieurs réunions techniques préparatoires se sont tenues concernant les trois thèmes principaux à l'ordre du jour (incendies, déchets, eau/assainissement) pour tenter de rapprocher les points de vue, les méthodes et les outils des principaux partenaires impliqués. Cela s'est traduit par la mise au point concertée de propositions concrètes figurant dans les rapports présentés aujourd'hui.

## **I - COOPERATION DANS LE DOMAINE DES INCENDIES**

Jean BAGGIONI rappelle les principales orientations arrêtées par l'Assemblée de Corse, telles qu'elles résultent de la délibération du 21 novembre dernier :

- Rationaliser et renforcer les dispositifs de lutte, notamment en prenant acte de l'annonce faite par le préfet de Corse de la création d'un état major de zone sous sa coordination, pendant la saison des feux, assorti d'un rapprochement des deux ordres d'opérations départementaux,

- Rationaliser et renforcer les dispositifs de prévention passant en particulier par l'expérimentation de la notion de chef de file de la politique de prévention, au bénéfice de la C.T.C. La constitution d'un comité régional de pilotage associant l'Etat, la C.T.C. et les deux départements représente une première avancée dans cette direction.

- Intégrer la politique de prévention et de lutte dans les autres politiques territoriales (agriculture, forêt, tourisme, éducation et formation).

Il indique que depuis l'installation de la conférence, deux réunions techniques sur les incendies ont eu lieu à Corte, les 4 et 14 novembre. Il invite M. Roger PANTALACCI, directeur de l'Office de l'Environnement de la Corse, et rapporteur du groupe de travail, à en présenter les conclusions.

NOTA : le rapport intégral du groupe de travail distribué en séance, figure en annexe 1 du présent compte-rendu.

**DEBAT**

**M. Paul GIACOBBI :**

- approuve les conclusions de ce rapport qui reflète y compris les divergences des partenaires, notamment en ce qui concerne le rôle des forestiers sapeurs : il souligne, à cet égard, que tant la prévention que la lutte doivent être traités par des professionnels
- relève que la question de l'autofinancement des communes traduit plus un problème de mobilisation de trésorerie que de taux de subventionnement.

**M. Nicolas ALFONSI :**

- indique qu'il n'a pas d'observation à formuler sur ce rapport proprement dit. En terme de répartition des compétences, il considère que les départements doivent se voir attribuer la totalité de la compétence en matière de prévention, y compris l'élaboration du plan départemental, tandis que la C.T.C. devrait être responsable de la lutte, avec régionalisation des actuels SDIS.
- Il estime que la C.T.C. peut difficilement se prévaloir d'être chef de file de la politique de prévention sans en avoir les moyens.

**M. Paul GIACOBBI** met en garde sur le risque de propositions trop éloignées du dispositif juridique actuel.

**M. Emile ZUCCARELLI :**

- relève la prudence des termes du rapport
- souligne à titre d'exemple la proposition concernant l'adaptation des textes en matière de débroussaillage qui permettrait aux maires d'exercer leurs prérogatives dans un contexte plus sûr
- soulève la question des dérives du pastoralisme et des formes d'élevage génératrices d'incendies : la question du financement de fourrières (inter) communales mérite d'être posée
- invite à réfléchir sur la coordination des moyens aériens

**M. Simon RENUCCI :**

- salue le souci d'efficacité des partenaires et la volonté de s'engager dans une démarche pérenne, en surmontant les obstacles juridiques et financiers

M. Roger PANTALACCI :

- rappelle que la loi de juillet 1997 a prévu la création d'EPIDIS. La question de leur financement n'est cependant pas totalement élucidée (éligibilité à la D.G.F. ?)
- souligne que la compétence de la lutte est exercée par l'Etat. La mise en œuvre opérationnelle échappe totalement aux collectivités : l'achat d'une flotte s'élèverait à environ 4,5 M.€.

M. Jean BAGGIONI conclut en invitant le groupe de travail qui sera constitué dès janvier sous l'égide de l'Office de l'Environnement, à expertiser l'ensemble des propositions, y compris celle du département de la Corse du Sud. Il suggère que l'ensemble des exécutifs en soit saisi à l'horizon du mois de février pour validation.

Sous ces réserves, la conférence adopte le rapport présenté.

## II - COORDINATION EN MATIERE DE DECHETS

Jean BAGGIONI souligne l'engagement ferme de la Collectivité Territoriale de Corse de respecter le Plan Interdépartemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés approuvé il y a près d'un an (arrêté préfectoral du 17 décembre 2002), qui se traduira par la création d'une seule unité de valorisation énergétique à terme en Corse. Il exprime le souhait que les crédits d'études soient rapidement mobilisés en ce sens car un premier redéploiement des crédits du DOCUP a été opéré au profit du tourisme.

Il rappelle que deux réunions de cadrage ont eu lieu les 4 novembre et 9 décembre à Corte, en présence des représentants des départements et des communautés d'agglomération.

Il se félicite de la volonté des communautés d'agglomération d'Ajaccio et de Bastia d'engager, dès janvier 2004, la procédure tendant à la constitution d'un syndicat mixte d'étude et de préfiguration, dans le droit fil des compétences qui leur sont dévolues par le législateur.

Il appuie la démarche consistant à créer un groupe de travail permanent réunissant la C.T.C., les départements et les communautés d'agglomération. A partir de la mise en commun des études disponibles, ce groupe assurera la coordination technique des phases de préparation (collecte avec tri

sélectif, traitement, notamment par la mise en place d'un centre d'enfouissement technique en Corse du Sud, et réhabilitation des décharges).

Il invite enfin M. Roger PANTALACCI à présenter les conclusions des réunions du groupe technique.

NOTA : le rapport intégral du groupe de travail, distribué en séance, figure en annexe 2 du présent compte-rendu.

## DEBAT

M. Paul GIACOBBI :

- souligne les avancées mentionnées dans ce rapport sur plusieurs points :
  - confirmation du fait que la C.T.C. ne révisera pas le PIEDMA,
  - annonce de la création d'un syndicat mixte (sur le caractère « ouvert » ou « fermé » de ce syndicat, M. GIACOBBI estime que la seule question pertinente concernera le financement : les communes solliciteront-elles la C.T.C. et les départements ?)
  - approuve la constitution d'un groupe de travail sous l'égide de la C.T.C./O.E.C. et suggère que la C.T.C. reste fortement impliquée dans la phase opérationnelle ultérieure.

M. Simon RENUCCI, après avoir souligné l'engagement considérable de la CAPA dans ce dossier, cède la parole à M. Etienne FERRANDI. Celui-ci rappelle la problématique spécifique à la CAPA (population de 65.000 habitants, administration en cours de mise en place, décharge de Saint-Antoine vieillissante). Il marque sa préférence pour la constitution d'un syndicat mixte fermé, en donnant lecture d'un courrier adressé par le préfet de Corse aux membres de la CAPA (9 septembre 2003) qui stipule que les départements, comme la C.T.C., n'ont pas compétence pour l'élimination des déchets.

Il indique qu'un nouveau site devrait être choisi pour l'implantation d'un CET2. Il souligne l'intérêt d'exploiter le chemin de fer pour l'acheminement des déchets vers la future UVE ; dans ce cadre, il conviendra de prévoir le financement d'un quai de transit « d'intérêt régional ».

Il espère que la réunion du groupe de travail du 15 janvier prochain permettra de donner suite aux études du département de la Haute-Corse.

L'analyse précise des coûts périphériques et de transport vers la future UVE devra être effectuée.

**M. Emile ZUCCARELLI :**

- se félicite de l'évolution de ce dossier
- souligne le rôle principal des communes dans ce dossier : la C.A.B. conduit d'ailleurs des études pour mutualiser la collecte
- prend acte de la double vocation du futur syndicat mixte (étude, puis réalisation avec possible élargissement entre les deux phases)
- relève que, au cas où la décharge de Tallone serait saturée à court terme, il conviendrait de prévoir également un C.E.T. intermédiaire en Haute-Corse.

**M. Nicolas ALFONSI :**

- souligne que le département de la Corse du Sud accepterait d'appartenir à un syndicat mixte s'il devait être appelé à contribuer au financement du traitement des déchets.

M. Jean BAGGIONI invite M. CAGNIART à préciser le rôle du chemin de fer dans la collecte des déchets et leur acheminement vers l'UVE. Ce dernier souligne, qu'à partir de 2007, il pourra être envisagé de mettre en service des trains spéciaux de nuit pour ce faire, dans un premier temps sur l'axe Ajaccio-Bastia. Pour la Balagne, le financement ne pourra être mobilisé qu'ultérieurement.

**En conclusion, Jean BAGGIONI**

- indique que la C.T.C., propriétaire du réseau de chemin de fer, sera conduite à programmer autant de quais que nécessaire par bassin de population (en plus des locotracteurs de transport de déchets)
- invite le groupe de travail à formuler toute proposition utile aux exécutifs avant la fin du premier semestre 2004, notamment en ce qui concerne la péréquation des coûts de transport entre les communes, en fonction de la distance par rapport aux futurs quais de transfert.

Sous ces réserves, la conférence adopte le rapport du groupe de travail.

### III - HARMONISATION DES INTERVENTIONS DANS LE DOMAINE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Jean BAGGIONI indique que, suite à une suggestion du département de la Haute-Corse, la C.T.C. a jugé opportun d'initier une concertation sur ce thème. Une réunion technique de concertation a donc eu lieu le 4 décembre à Corte, entre services de la C.T.C. (y compris les Offices Hydraulique et de l'Environnement) et des départements.

Dans cette optique, la C.T.C. a, comme pour les autres thèmes, élaboré une note de cadrage, assortie d'un tableau de répartition des compétences.

Il rappelle, qu'en application de la loi du 22 janvier 2002, la C.T.C. a mis en place le premier comité de bassin de Corse. A ce titre, la C.T.C. peut se porter garante de l'unicité des procédures d'instruction des dossiers au plan régional. Il relève toutefois que, dans un courrier adressé le 4 décembre 2003 au département de la Haute-Corse, le préfet de Haute-Corse envisage de créer un guichet unique pour le dépôt et le suivi des aides à l'échelon départemental. Il conviendra donc de poursuivre la concertation en vue de rechercher le niveau optimal d'instruction.

#### **DEBAT**

M. Paul GIACOBBI estime qu'il convient de distinguer deux niveaux d'analyse :

- le bassin (état de la consommation, équilibre hydrologique, planification des interventions par micro-régions) relevant de la compétence de la C.T.C.
- le guichet unique. Celui-ci ne présente d'intérêt que s'il existe un dossier standard, un seul lieu de dépôt et d'instruction et un arrêté unique de subvention.

Il estime toutefois que la mise en place d'un tel dispositif engendrera une disproportion entre les fonds disponibles et le volume des demandes.

Dans ce contexte, et dans le prolongement des principes proposés par le préfet de Haute-Corse, de son point de vue, la C.T.C. aurait vocation à intervenir sur les grands équipements, et les départements à être guichet unique

pour les opérations de moindre importance. Il souligne qu'il ne s'agit pas pour autant d'une position de principe et que la discussion demeure ouverte, y compris s'il faut faire évoluer la position de l'Etat.

- Il souligne la difficulté des maîtres d'ouvrage à obtenir des taux de subventions élevés.

M. Nicolas ALFONSI estime également, au nom de la simplification, que les départements pourraient recevoir la compétence exclusive de l'aide. A défaut de volonté d'aller aussi loin dans la simplification, il ajoute que la C.T.C. pourrait effectivement financer les grosses opérations et les départements les autres, dans le cadre de guichets uniques.

M. Jean BAGGIONI invite, en conséquence, le groupe de travail ad hoc à se réunir dès janvier 2004 pour approfondir l'ensemble des préconisations contenues dans le rapport, notamment celles concernant le guichet unique.

Sous ces réserves, la conférence approuve le rapport du groupe de travail.

#### IV - POINTS SUR LES NOUVELLES PERSPECTIVES DE COOPERATION ENTRE LES COLLECTIVITES, EU EGARD, NOTAMMENT, AU PROJET DE LOI SUR LES RESPONSABILITES LOCALES

##### 1 - Nouvelles perspectives de coopération :

Jean BAGGIONI rappelle, qu'à la suite de la réunion d'installation du 3 octobre, un document récapitulatif de l'ensemble des domaines dans lesquels une meilleure coordination des interventions entre la C.T.C. et les départements serait souhaitable, a été élaboré par les services de la C.T.C. et transmis aux départements. Les services de la Haute-Corse ont fait connaître leurs observations et contre propositions à la mi-novembre ; celles de la Corse du Sud ne sont pas encore parvenues à la C.T.C.

Les domaines potentiels sont les suivants :

- réseau routier (aménagement des carrefours R.N. - C.D.)
- affaires sanitaires et sociales (répartition des aides)
- tourisme (sentiers de randonnées et signalétique touristique)

- développement économique (plate-forme initiatives locales)
- environnement (enfouissement lignes électriques, gestion des terrains du Conservatoire du Littoral, patrimoine bâti)
- éducation / formation (transports scolaires, IUFM, accès aux lycées et collèges, équipement des EPLE)
- développement rural (aide aux communes)

Il propose de retenir le principe de l'approfondissement de ces thèmes lors de rencontres techniques préparatoires à la prochaine réunion de la conférence s'agissant notamment :

- des aides aux communes
- de l'environnement
- de l'éducation (l'IUFM étant un dossier particulièrement sensible)
- de la culture (ex : rationalisation de la gestion du site et du musée d'Aleria)

**2 - En ce qui concerne le projet de loi relatif aux « responsabilités locales » :**

Jean BAGGIONI rappelle que le projet de loi relatif aux « responsabilités locales » a été présenté en Conseil des Ministres le 1<sup>er</sup> octobre dernier, six mois après la réforme constitutionnelle sur « l'organisation décentralisée de la République ». Il est désormais entré dans la phase parlementaire. L'examen en première lecture par le Sénat s'est achevé mi-novembre.

A l'exception de la décentralisation du RMI et du RMA, au bénéfice des départements, qui devrait intervenir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004, l'ensemble des transferts ne seront pas opérés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Les principaux domaines de compétences sont :

- Le développement économique
- la formation professionnelle
- le tourisme
- la voirie et les grandes infrastructures
- l'action sociale, la solidarité et le logement
- l'éducation
- le patrimoine culturel

Un premier examen de ce projet de loi a conduit à distinguer d'ores et déjà :

- les compétences déjà exercées par la C.T.C. (notamment au lieu et place des départements), en application des lois cumulées de juillet 1982, de mars 1991 et de janvier 2002
- les compétences supplémentaires susceptibles d'être transférées tant à la C.T.C. qu'aux départements
- les questions en suspens sur un certain nombre de sujets, où une clarification devra être opérée entre la C.T.C. et les départements :
  - aides aux entreprises - aides aux jeunes
  - formation des travailleurs sociaux ; logement social
  - gestion des fonds européens

M. BAGGIONI propose que la conférence, au gré de l'évolution des travaux parlementaires, s'empare de l'ensemble de ces questions pour rechercher les voies et les moyens d'une coopération harmonieuse entre les trois collectivités.

Un premier document de travail a été diffusé en ce sens (annexe n°4) et pourra faire l'objet d'une concertation approfondie en vue d'une prochaine réunion de la conférence.

M. Emile ZUCCARELLI, rejoint par M. Simon RENUCCI, appuie cette initiative et offre sa disponibilité pour prolonger, au niveau parlementaire et par voie d'amendement, les travaux de la conférence. Il cite le cas du logement social (conventions C.T.C./EPCI)

#### V - SYNTHESE

Jean BAGGIONI, après avoir remercié les participants, invite une nouvelle fois les groupes de travail à se réunir dans les prochaines semaines, sous la coordination des services et offices de la C.T.C. afin de :

- mettre en œuvre les orientations arrêtées dans les trois premiers domaines prioritaires (incendies, déchets, eau-assainissement)
- préparer des documents de travail stratégiques dans les autres domaines

Il propose que la prochaine conférence se tienne après les élections  
de mars 2004.

\* \*  
\*